



PROJET PEDAGOGIQUE

Ecole de musique et de danse de Vertou

Version de Janvier 2024

SOMMAIRE

Préambule.....	3
Les publics accueillis.....	4
I - les élèves mineurs	
II – les élèves adultes	
III – les personnes en situation de handicap et empêchées	
Les enseignements.....	6
I - La transversalité entre danse et musique.....	6
II - La danse.....	7
1. L'organisation pédagogique par cycle	
2. Le cycle d'initiation danse	
3. Les disciplines dansées	
4. La formation musicale du danseur	
5. Le dispositif « Parcours Danse »	
6. L'atelier Chorégraphique	
III – La musique.....	12
1. L'organisation pédagogique par cycle	
2. Le cycle d'initiation musique	
3. La pratique instrumentale	
4. La formation musicale (FM)	
5. Les pratiques collectives	
6. Les parcours personnalisés	
7. Les parcours « hors » des cursus	
IV – L'évaluation.....	17
La diffusion des élèves et les actions culturelles.....	18
I - La diffusion des élèves.	
II - Les actions culturelles.	
Conclusion.....	20

PREAMBULE

Le projet pédagogique est un document à destination des « parties prenantes » de l'établissement Ecole de Musique et de Danse de Vertou.

Il s'appuie sur les enjeux identifiés dans le cadre des perspectives pour la consolidation et l'évolution des enseignements artistiques du projet d'établissement ainsi que sur les différents textes structurants les enseignements artistiques (Schéma National d'Orientation pédagogique en Musique et en Danse, Charte de l'enseignement artistique ...) pour en décliner les modalités opérationnelles et pédagogiques des enseignements.

Pour rappel, les enjeux identifiés dans le projet d'établissement concernant les enseignements artistiques sont :

- Remettre au centre des apprentissages en musique et en danse la relation aux artistes et aux œuvres, via les actions culturelles, ainsi que la notion de « lieu qui participe » à l'éducation « globale » des enfants.
- Consolider la dynamique de diversification des disciplines notamment en musique.
- Concrétiser la démarche de pédagogie de groupe pour l'enseignement instrumental.
- Finaliser le suivi de la structuration des cursus notamment pour le pôle chorégraphique.
- Développer « le numérique » dans les apprentissages, participer à l'éducation numérique.
- Organiser, suivre la relation et la médiation auprès des familles.
- Renforcer et affirmer la place de l'évaluation, dans une démarche innovante et positive où l'élève est acteur.
- Valoriser la complémentarité des pôles (musique et danse) et renforcer la transversalité entre les disciplines.
- Travailler les modalités et possibilités d'accueil des publics en situation de handicap et globalement des personnes empêchées.

LES PUBLICS ACCUEILLIS

L'École de Musique et de Danse de Vertou est un établissement d'enseignement artistique associatif. Il a la volonté d'accueillir tous types de publics dans la limite de ses moyens matériels, financiers, logistiques, humains mais aussi en fonction des besoins et compétences requises. Les modalités d'accès aux enseignements sont régies par des règles et priorités définies par le conseil d'administration et le règlement intérieur.

I - Les élèves mineurs.

En accord avec le Schéma National d'Orientation pédagogique, les parcours artistiques des élèves mineurs sont organisés en cycles. Le détail de ces cycles est développé plus loin dans ce document.

II - les élèves adultes.

Le parcours artistique des élèves adultes est soit :

- organisé en cycles comme pour les élèves mineurs.

soit :

- limité à 6 ans d'enseignement si l'élève adulte choisit de ne pas suivre la dynamique des cycles.

Mesure qui sera modérée et mise en perspective en fonction des places disponibles dans la discipline mais aussi en fonction de l'investissement de l'élève adulte dans les pratiques et la vie de l'établissement.

Dans tous les cas, les élèves adultes débutants dans une pratique instrumentale (cours d'instrument), doivent suivre au moins trois années de formation musicale.

III - les personnes en situation de handicap et empêchées.

En accord avec le projet d'établissement, l'équipe pédagogique de l'EMD s'engage à étudier les demandes de pratiques artistiques des personnes en situation de handicap et d'y répondre au mieux en fonction des compétences nécessaires, des capacités matérielles, humaines et logistiques ...

Cette prise en compte doit faire l'objet d'un échange « personnalisé » avec les familles, les accompagnants, afin de déterminer au mieux les modalités pédagogiques à mettre en place.

L'EMD s'emploie également à travailler « hors les murs » avec des structures médico-sociales pour permettre à des personnes en situations de handicaps et/ou empêchées de bénéficier d'actions de pratiques artistiques et d'organiser dès que possible des croisements avec les élèves de l'établissement pour favoriser l'inclusion et la mixité.



LES ENSEIGNEMENTS

I – La transversalité Musique et Danse

En tant qu'établissement d'enseignement artistique de la musique et de la danse, la transversalité entre les deux disciplines reste un objectif constant des orientations pédagogiques. Les enseignements se faisant sur des sites différents, il n'est pas toujours « aisé » de pratiquer quotidiennement cette transversalité. Elle est donc plutôt travaillée au travers de projets spécifiques, montés par l'équipe enseignante en lien ou non avec des artistes extérieurs.

Certains cours du cycle d'initiation visent directement cet enjeu de transversalité :

L'éveil musique et danse :

Niveau scolaire CP – 45 Min

Ce cours, encadrée par deux enseignant.e.s en musique et en danse, a pour objectif de développer des aptitudes physiques et sensorielles par la mise en relation du corps avec le monde sonore.

L'espace, le mouvement, l'écoute, le rythme et la pulsation sont autant de points communs pour affiner les perceptions.

La manipulation de quelques instruments, l'écoute musicale appliquée au mouvement, l'expression corporelle contribuent à la fois à l'éveil musical et à la connaissance du corps et de ses possibilités.

A l'issue de cette année d'éveil, les enfants peuvent s'orienter vers l'initiation danse et/ou musique voire musique et danse.

L'initiation musique et danse :

Niveau scolaire CE 1 – 30 min de musique – 1h de cours de danse

L'initiation musique et danse est un dispositif qui permet aux élèves d'avoir une double approche musique - danse dans le cycle d'initiation : un cours de musique (initiation musique) et un cours de danse (initiation danse).

II - La Danse

L'organisation des enseignements chorégraphiques à l'EMD s'appuie sur le Schéma National d'Orientation Pédagogique.

A ce titre, les élèves ne peuvent débiter la pratique d'une discipline chorégraphique (Classique, Jazz, Contemporain, Hip-Hop) avant l'âge de 8 ans (CE2). Avant cet âge, il s'agit de pratiques d'initiation ou d'éveil. La formation des élèves est assurée tout au long de leur parcours par plusieurs enseignant.e.s en rapport avec différentes disciplines.

En accord avec le code de l'éducation, un certificat médical sera demandé annuellement à chaque élève.



1. L'organisation pédagogique par cycle

L'organisation pédagogique ci-dessous est commune à toutes les disciplines chorégraphiques (sauf danse Hip-Hop : pas de cours « adultes »). Les passages d'un niveau à un autre ne sont pas automatiques. Les enseignant.e.s organisent ces passages en fonction de l'évaluation continue ou de fin de cycle et des places disponibles.

Cycle	Niveau	Age	Durée cours	Déroulement des enseignements	Durée du cycle ou du cours
Cycle d'initiation	Eveil 1	4 ans / Moyenne Section	45 minutes	Eveil corporel et initiation à la danse pour une orientation dans les différentes esthétiques proposées (Classique, Jazz, Contemporain, Hip-Hop). Evaluation non formalisée pour les Eveils et Initiation 1 Evaluation continue pour les initiations 2	1 an
	Eveil 2	5 ans / Grande Section	45 minutes		1 an
	Initiation 1	6 ans / CP	1 heure		1 an
	Initiation 2	7 ans / CE1	1 heure		1 an
Cycle 1	C1 - 1	A partir de 8 ans / CE 2	1 heure	Evaluation continue. Participation au chœur d'enfant recommandée.	3 à 5 années
	C1 - 2		1 heure	Evaluation continue.	
	C1 - 3		1 heure	Evaluation continue.	
	C1 - 4		1 heure 15	Evaluation de fin de cycle et/ou continue.	
Cycle 2	C2 - 1	A partir de 12 ans	1 heure 30	Evaluation continue. Participation au stage de formation musicale du danseur obligatoire.	3 à 5 années
	C2 - 2		1 heure 30	Evaluation continue. Participation au stage de formation musicale du danseur obligatoire.	
	C2 - 3		1 heure 30	Evaluation continue.	
	C2 - 4		1 heure 30	Evaluation continue.	
Cours Adultes		A partir de 18 ans	1 heure 30	Evaluation différenciée mise en place avec les élèves en fonction des profils et des attentes en lien avec le cursus adulte précisé dans le projet pédagogique. Trois années de pratique requises.	En fonction des places et du profil de l'élève.

Les « niveaux » peuvent être regroupés dans des cours communs. (ex C2 1-2)

2. Le cycle d'initiation danse

Le cycle d'initiation danse est accessible dès l'âge de 4 ans (niveau scolaire moyenne section) par le cours d'éveil 1.

L'éveil danse :

Niveau scolaire MS et GS / 45 min

L'enfant découvre son propre corps et ses possibilités motrices.

La perception, la créativité et la sensibilisation artistique sont développées à travers l'exploration de l'espace et du temps, de la mise en situation chorégraphique, ainsi que la reconnaissance et l'expérimentation ludique d'éléments gestuels simples.

L'initiation danse :

Niveau scolaire CP et CE 1 / 1h

Les notions abordées en cours d'éveil sont approfondies.

L'accent est mis sur l'approche d'une structuration corporelle, d'une prise de conscience de l'écoute des sensations.

L'enfant est sensibilisé à la découverte d'un langage corporel à travers la créativité.

L'initiation danse permet à l'enfant de prendre connaissance des fondements techniques de la danse et de se familiariser avec le vocabulaire de la discipline.

3. Les disciplines dansées

L'école de musique et danse de Vertou propose actuellement un cursus d'enseignement en deux cycles dans quatre disciplines dansées. Les élèves souhaitant pratiquer différentes disciplines chorégraphiques doivent avoir la validation de l'équipe enseignante.

La danse classique :

La danse classique permet l'épanouissement du corps au travers d'un langage codé. L'en-dehors, l'aplomb, la légèreté et la souplesse sont des notions essentielles. Cette pratique demande beaucoup de concentration et de rigueur, pour autant le plaisir du danseur est présent tout au long de son évolution.

La technique classique intègre le travail des pointes qui demande certaines dispositions physiques, de ce fait c'est au professeur de prendre la décision du "quand commencer les pointes".

La danse contemporaine :

Des précurseurs de la danse Moderne aux nombreuses compagnies que l'on peut voir sur scène de nos jours, la danse contemporaine se revendique libre et favorise une totale expression du corps. Qu'elle soit narrative ou plus abstraite, la danse contemporaine mêle technicité et improvisation au service de l'interprétation et du lâcher prise.

La danse jazz :

Née du métissage des danses rituelles africaines et des danses européennes, façonnée de nombreuses influences américaines, la danse jazz ne se réduit pas à une seule définition. Parce qu'il est à la fois une culture, une musique et une danse, le jazz véhicule une philosophie : il est en même temps la fête, l'optimisme et la joie mais aussi la douleur, l'oppression, la révolte. En perpétuelle évolution c'est une danse qui se caractérise par un phrasé riche en nuances et en variations d'énergie, d'isolation de certaines parties du corps, d'une grande mobilité de la colonne vertébrale et beaucoup d'attention portée aux appuis dans le sol.

La danse hip-hop :

Créée à la fin des années 70, la danse hip-hop a aujourd'hui beaucoup évolué et se décline en plusieurs styles, en allant du *old school* au *popping*, en passant par le *locking*, le *breakdance*, la *house*, ou encore le *waacking*...

Cette danse très complète permet de s'exprimer et de repousser toutes ses limites en mettant son corps en mouvement sur des musiques rythmées.

L'enseignement de cette discipline à l'Ecole de Musique et de Danse se base essentiellement sur tous les styles de hip-hop debout.

4. La formation musicale du danseur

Le cours de formation musicale du danseur a pour objectif de renforcer le lien musique-danse, en apportant aux élèves des connaissances musicales et chorégraphiques qui leur permettront d'être plus à l'écoute et de mieux comprendre la musique.

Ce cours s'adresse aux élèves de cycle 2 et sera également proposé sous forme de stage de découverte aux élèves de fin de cycle 1. La participation des élèves à ce cours est déterminée par les enseignant.e.s.

5. Le dispositif « Parcours Danse »

Le "Parcours Danse" est un partenariat entre l'école de Musique et de Danse et le Collège St Blaise à Vertou. Ce dispositif, à destination des élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, s'inscrit dans les classes à option sport du Collège. Il donne accès à une pratique plus intensive de la danse (3 à 5h par semaine) grâce à son emploi du temps aménagé.

Le cursus d'enseignement comporte trois cours obligatoires dont au moins : un cours de danse classique et un cours de danse contemporaine. Le troisième cours a lieu sur les temps d'enseignement de l'EMD, et l'esthétique choisie est libre : danse Jazz, Hip-Hop, Contemporain ou Classique.

Ce dispositif, encadré par des enseignantes-danseuses professionnelles diplômées d'état, permet pour les élèves passionnés et motivés une progression plus rapide et un accompagnement de leur projet chorégraphique personnel futur comme amateur ou professionnel.

L'accès au « Parcours Danse » se fait sur « audition ». Le « Parcours Danse » est coordonné par le Collège St Blaise en lien avec l'équipe pédagogique de l'EMD. Les évaluations faites par les enseignant.e.s de l'EMD sont intégrées aux évaluations scolaires des élèves.

6. Les ateliers chorégraphiques

Les ateliers chorégraphiques sont des espaces de création, d'expérimentation et de liberté afin de développer et conscientiser chez l'élève danseur des capacités d'interprète inhérentes à la pratique de la danse, quelle que soit sa stylistique. Travail d'improvisation, de création et apprentissage de répertoire sont au programme. En fonction de l'enseignant la sensibilité et l'approche peuvent varier, pouvant parfois mêler des explorations de théâtre à la pratique de la danse.

Cet atelier est accessible à partir du 2^{ème} cycle sur recommandation de l'équipe pédagogique en fonction de la motivation et des capacités des élèves.



II - La Musique

L'organisation des enseignements musicaux à l'EMD s'appuie sur le Schéma National d'Orientation Pédagogique.

Ils sont organisés par cycles, de l'éveil musical dès 6 ans (niveau CP) jusqu'aux pratiques plus avancées. Ils reposent sur trois éléments de pratique :

- Le cours d'instrument.
- la formation musicale.
- la pratique collective (les ensembles et les orchestres).

Les élèves musiciens doivent pouvoir construire leur identité musicale au travers de ces différents enseignements et aux contacts des enseignant.e.s qui les encadrent. La formation des élèves est assurée tout au long de leur parcours par plusieurs enseignant.e.s : Un.e enseignant.e d'instrument ou de chant, de pratique collective, et un.e enseignant.e de formation musicale.

Les élèves ne peuvent débiter un instrument qu'à partir de 8 ans (niveau CE2). Avant cet âge, c'est la dynamique d'initiation qui prime.



1. L'organisation pédagogique par cycle

L'organisation pédagogique ci-dessous détaille le déroulement des enseignements musicaux durant les 4 Cycles d'enseignement. On y retrouve dans le cycle d'initiation les dispositifs transversaux décrits plus haut : éveil musique et danse, initiation musique et danse.

Cycle	Niveau	Age	Durée des cours hebdomadaire	Déroulement et contenu des enseignements	Durée du cycle ou du cours
Initiation	Eveil Musique ou Musique et Danse	6 ans (CP)	45 minutes	Période de sensibilisation à la musique et à la danse le cas échéant. Pas d'évaluation formalisée.	1an
	Initiation Musique et Danse	7 ans (CE 1)	1h30 (30 min de musique et 1h de danse)		1an
	Initiation Musique	De 7 à 9 ans (CE1 au CM1)	30 min en binôme.		1 à 2 ans maximum
1er Cycle	C1.1	à partir de 8 ans	1h de cours d'instrument pour 3 élèves / 40 min pour 2 élèves + 1h de formation musicale	Instrument + formation musicale. 2 cours par semaine minimum. Evaluation continue	3 à 5 ans
	C1.2		1h30 pour 3 élèves / 1h pour 2 élèves en cours		
	C1.3		d'instrument + 1h à 1h15 de formation musicale + 1h de pratique collective	Instrument + formation musicale + pratique collective. 3 cours par semaine minimum. Evaluation continue.	
	C1.4				
			Evaluation de fin de Cycle 1		
2ème Cycle	C2.1		1h30 pour 3 élèves / 1h pour 2 élèves en cours d'instrument + 1h15 à 1h30 de formation musicale + 1h30 de pratique collective.	Instrument + formation musicale + pratique collective. 3 cours par semaine minimum. Evaluation continue.	3 à 5 ans
	C2.2				
	C2.3				
	C2.4				
			Evaluation de fin de Cycle 2		
			Evaluation pour l'entrée en Cycle 3		
3ème Cycle	C3.1		1h pour 1 élève / 2h à 2 de cours d'instrument + 1h de théorie musicale + 1h à 2h de pratique collective.	Instrument + théorie musicale + pratique collective. Forte implication dans les activités de l'école.	2 à 3 ans
	C3.2				
			Evaluation de fin du Cycle 3 : Réalisation d'un projet musical personnel.		

2. Le cycle d'initiation musique

Le cycle d'initiation musique est accessible dès 6 ans (niveau scolaire CP).

L'éveil musical :

Niveau scolaire CP / 45 min

Les enfants découvrent le monde sonore à travers des activités basées sur l'écoute et sur l'interprétation musicale en mettant en relation leur corps et leur voix.

L'éveil musical permet de découvrir des musiques variées et progressivement, par des jeux d'écoute, du chant et de la manipulation de petites percussions, d'affiner la perception auditive et la capacité à reconnaître les mouvements sonores.

Les enfants pourront désormais qualifier les sons (aigu, médium, grave...), vivre une pulsation rapide ou lente, progressivement distinguer la pulsation du rythme, différencier les timbres à l'écoute d'objets sonores, d'enregistrements ou d'instruments réels joués par des enseignants et élèves de l'école.

En respectant les capacités vocales des élèves, le professeur leur apprend à respirer et chanter avec une voix bien placée qui développe progressivement leur tessiture...

A l'issue de cette année d'éveil, les enfants peuvent s'orienter vers l'initiation danse et/ou musique voire musique et danse.

L'initiation musique :

Niveau scolaire CE1 à CM1 / 30 min en binôme

L'initiation musique permet aux enfants et aux familles de rencontrer les enseignants et d'avoir une première expérience musicale et instrumentale en découvrant différents « gestes » et formes d'expression liés à la musique.

Organisation :

Chaque enfant se voit proposé quatre sessions (4 instruments différents) de septembre à juin d'une durée de 6 à 8 semaines, en groupe de 2 élèves durant 30 min.

3. La pratique instrumentale

La pratique instrumentale n'est possible à l'EMD qu'à partir de 8 ans / CE2.

Cette décision pédagogique permet aux enfants de prendre le temps de s'initier à la musique et d'être plus « mûr » pour faire un choix « personnel » de pratique instrumentale.

L'établissement encourage la « pédagogie de groupe » durant le cours d'instrument (en petit groupe de 2 ou 3) pour permettre les interactions sociales, artistiques ...

Les temps de cours hebdomadaires, peuvent être aménagés par les enseignants en concertation avec les familles et les élèves pour répondre au mieux aux besoins pédagogiques de l'élève et ne pas tomber dans un temps « obligé » par rapport à un nombre d'années de pratique.

Les temps communiqués de 30 et 20 minutes sont ainsi indicatifs.

Les différentes disciplines instrumentales enseignées sont décrites sur le site internet de l'établissement.

En accord avec la Charte des enseignements artistiques l'établissement a pour mission de « diversifier les pratiques instrumentales » en ne resserrant pas les enseignements sur certains instruments plus prisés ou à « la mode ».

L'apprentissage instrumental s'accompagne dès la première année de la formation musicale puis de la pratique collective en troisième année. Cf tableau des enseignements.

L'enseignant.e d'instrument est professeur.e référent en charge du suivi et de l'orientation globale de l'élève dans l'établissement.

4. La formation musicale (FM)

Ces cours ont remplacé depuis longtemps le « solfège » qui semblait parfois trop éloigné de la pratique musicale et instrumentale.

Cet enseignement est indispensable pour nourrir l'apprentissage musical, instrumental et vocal. Il est obligatoire pour tous les élèves, enfants et adultes, jusqu'à l'obtention d'un niveau permettant une autonomie, c'est à dire jusqu'à la fin du deuxième cycle de formation musicale (environ sept ans) pour les élèves en cursus et trois ans pour les adultes débutants.

La formation musicale est placée au centre de différents enjeux pédagogiques de l'établissement :

- Le numérique : dès le 2ème cycle les élèves ont à disposition des ordinateurs pour créer, arranger, composer et ainsi s'initier largement en présence d'un enseignant au numérique.
- La relation aux artistes et aux œuvres : le lieu de la formation musicale permet de nombreuses rencontres avec d'autres élèves musiciens mais aussi, avec des œuvres et des artistes.
- Lieu de pratique musicale, artistique et de recherche, la formation musicale permet de nombreux croisements pour les élèves et de belles découvertes.

Le tableau matérialisant le cursus de formation musicale se trouve en annexe de ce projet pédagogique.

5. Les pratiques collectives

Associées au cours d'instrument et au cours de formation musicale, les pratiques collectives (orchestres, ateliers) permettent aux élèves de mettre en œuvre leurs apprentissages pour exercer une pratique sociale et collective de la musique au sein des orchestres ou des ateliers.

La pratique collective est obligatoire dès la troisième année du cursus musical. Le choix de la pratique collective ne peut être le seul fait de l'élève ou de sa famille, il doit être discuté, envisagé en fonction des besoins pédagogiques avec l'enseignant du cours d'instrument.

La liste des pratiques collectives est disponible sur le site internet de l'établissement.

6. Les parcours personnalisés

L'équipe pédagogique de l'EMD apporte une attention particulière à la différenciation.

Le cursus des enseignements ne peut être « négociable » ou « à la carte », cependant nous restons à l'écoute des difficultés des élèves et familles.

En fonction du niveau des contraintes, allant du handicap, à la surcharge cognitive ponctuelle en passant par la maladie, des parcours personnalisés peuvent être aménagés sur demandes justifiées mais jamais pour convenances personnelles ou difficultés liées à un emploi du temps incompatible avec d'autres pratiques culturelles ou sportives.

7. Les parcours hors des cursus

S'il est possible de choisir un parcours « hors cursus » avec une pratique instrumentale pour un élève adulte, ce n'est pas le cas pour les élèves mineurs (enfants et adolescents).

Cependant il existe des pratiques au sein de l'établissement qui ne nécessitent pas de rentrer dans un cursus avec les trois cours cités au-dessus.

Les chœurs d'enfants et d'adolescents ou les pratiques collectives seules sont un moyen de pratiquer la musique à l'EMD sans forcément rentrer dans un Cursus d'enseignement avec les obligations qui y sont liées.

IV – L'évaluation

L'évaluation est partie prenante du quotidien d'un établissement d'enseignement artistique comme l'EMD.

Elle revêt plusieurs formes :

L'évaluation continue : elle est réalisée tout au long de l'année par les enseignant.e.s afin d'adapter au mieux les enseignements et les dispositifs pédagogiques. Au-delà des temps d'échange sur ce sujet qui existent entre les enseignants, les élèves et les familles, l'évaluation continue est matérialisée, pour les élèves concernés (cf tableau des enseignements Danse et Musique) par deux « bulletins d'appréciations » envoyés en Janvier et en Juin aux élèves et familles.

L'évaluation de fin de cycle : comme évoqué plus haut dans ce document, les enseignements sont organisés en cycles. Certaines fins de cycle sont matérialisées par la mise en place d'évaluation de fin de cycle. Ces évaluations sont organisées par les équipes pédagogiques qui en choisissent la forme, avec ou non selon les contextes des « jury » invités.

L'autoévaluation : l'équipe pédagogique de l'EMD s'est engagée dans une démarche de réflexion pour mieux associer les élèves et familles dans les dynamiques d'évaluation en travaillant notamment la notion de l'autoévaluation.

Quelle que soit la forme et les modalités envisagées pour la mise en place de l'évaluation, elle doit permettre l'échange, la progression, la remise en cause ... dans le but d'accompagner et d'orienter l'élève dans sa progression et son parcours dans l'établissement.

LA DIFFUSION DES ELEVES ET LES ACTIONS CULTURELLES.

I - La diffusion des élèves

Se produire en public, est un enjeu central de la formation des élèves à l'EMD. Ces diffusions, sont parties prenantes du parcours de l'élève et sont des temps de formation indispensables au même titre que les temps de cours.

Elles peuvent revêtir différentes formes :

- Les concerts et spectacles d'élèves : plusieurs « concert d'élèves », « spectacles de danse » sont organisés tout au long de l'année pour permettre aux élèves de produire sur scène le travail réalisé ou en cours, ou de « donner » à voir une réalisation, un projet. Ces temps peuvent revêtir des formes assez différentes : du concert éclectique de 45 min à l'auditorium au spectacle bi-annuel de danse, mis en scène dans des conditions professionnelles. La multiplicité des contextes de pratiques scéniques, permet de favoriser l'adaptabilité des élèves et l'expérimentation des contextes de diffusion.
- Les évènements municipaux tel que « Charivari, « la fête de la musique » ... sont également des temps opportuns pour se produire sur scène.
- Les partenariats avec les acteurs locaux, les autres établissements d'enseignements artistiques permettent de créer des temps de diffusion, de rencontre et d'échange.
- Les actions culturelles évoquées ci-dessous donne également lieu à des temps de restitutions permettant aux élèves de monter sur scène.

La diffusion des élèves prend différentes formes et mobilise différents acteurs et contextes. Si elle est fondamentale dans le parcours artistique des élèves, elle permet également de nourrir le territoire et les spectateurs en consolidant les partenariats avec les acteurs culturels locaux.

II – Les actions culturelles

Mettre en place des actions culturelles en faveur des pratiques musicales et chorégraphiques fait partie des missions de l'EMD sur le territoire. Des actions menées auprès de différents publics comme exprimé dans le projet d'établissement mais également auprès des élèves de l'EMD.

Ces actions culturelles sont centrales dans le projet d'établissement de l'EMD pour permettre aux élèves notamment de « rencontrer des œuvres et des artistes » reprenant ainsi les valeurs de la charte de l'éducation artistique et culturelle.

Elles peuvent elles aussi revêtir différentes formes :

- De petites actions ponctuelles de rencontres avec des artistes et des œuvres pilotées par l'équipe enseignante et notamment les coordonnateurs de Pôles : interventions thématiques dans les cours par des artistes, Master Class, concerts, fins de résidence ...
- Des actions plus longues et construites dans le cadre de projets définis en collaboration avec les artistes ciblés et les équipes pédagogiques de l'EMD.
- La proximité du lieu de résidence Cour et Jardin, de la Médiathèque Libre Cour, du lieu d'exposition du Moulin Gautron et des différents acteurs culturels du territoire permet à l'équipe enseignante d'imaginer des projets de collaborations avec des artistes, des rencontres et des découvertes en faveur de l'ouverture culturelle des élèves, de la découverte tout en consolidant les présences artistiques sur le territoire et les relations avec le milieu des arts.



CONCLUSION

Ce projet pédagogique a vocation à évoluer en fonction des changements pédagogiques mis en place par l'équipe enseignante de l'EMD, en fonction de l'évolution potentielle des textes de références mais aussi du projet d'établissement.

On retrouve dans ce document, un détail pédagogique concernant l'axe des enseignements artistiques musique et danse. Il convient de rappeler que l'école de musique et de danse met en place également des actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle et de l'accompagnement des pratiques en amateurs qui sont précisées dans le projet d'établissement.



ANNEXE CURSUS MUSIQUE - FORMATION MUSICALE

Cycles	Niveaux	Age	Durée de cours Hebdomadaire	Déroulement des études	Durée Cycle
1er cycle	C1.1	à partir de 8 ans	1h	Evaluation continue	3 à 5 ans maximum
	C1.2		1h	Evaluation continue	
	C1.3		1h15	Evaluation continue	
2ème Cycle	C2.1		1h15	Evaluation continue	3 à 5 ans maximum
	C2.2		1h15	Evaluation continue	
	C2.3		1h30	Evaluation continue	
	C2.4		1h30	Evaluation de fin de Fin de Cycle	

Les « niveaux » peuvent être regroupés dans des cours communs. (ex C2 1-2)

ANNEXE CURSUS MUSIQUE - FORMATION MUSICALE ADULTE

Cycles	Niveaux	Age	Durée de cours Hebdomadaire	Déroulement des études	Durée Cycle
	GD.1	à partir de 14 ans	1h	Evaluation continue	3 à 5 ans maximum
	GD.2		1h	Evaluation continue	
	GD.3		1h	Evaluation continue	

Les « niveaux » peuvent être regroupés dans des cours communs. (ex GD 2-3)